

les capacités de ces pays doivent être rehaussées afin qu'ils puissent élaborer eux-mêmes les technologies qui conviennent. Dans ce contexte, il faut explorer la notion d'un accès assuré aux technologies appropriées compte tenu des droits de propriété.

Étant donné ce stade d'évolution de la question du changement climatique, la Conférence, d'une façon plus précise :

DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

- (14) Demande instamment à tous les pays de prendre des mesures individuellement et collectivement afin de promouvoir une meilleure utilisation rationnelle de l'énergie et le recours à des sources d'énergie, des pratiques et des technologies qui ne comportent aucun danger pour l'environnement ou n'ont que des inconvénients minimums. Ces politiques doivent trouver expression dans des politiques énergétiques à court et à long terme et être appliquées par tous les secteurs pertinents, notamment l'industrie et les transports, compte tenu de la nécessité, pour les pays en développement, d'une période d'adaptation qui leur permette de répondre à leurs besoins technologiques ou liés à leur développement. Il y aurait un moyen direct de permettre aux marchés de faire entrer en ligne de compte le risque de changements climatiques : ce serait d'assurer que les prix de tous les combustibles reflètent entièrement leurs coûts et avantages marginaux et environnementaux à long terme, ainsi que leurs coûts et leurs avantages du point de vue social.
- (15) Convient qu'il est opportun de faire enquête sur les cibles quantitatives des émissions afin de limiter ou de réduire les émissions de CO₂, et encourage le GIEC à inclure une analyse des options en matière de cibles dans leur rapport provisoire qui doit être présenté en 1990.
- (16) Reconnaît la nécessité de stabiliser, tout en assurant un développement stable de l'économie mondiale, les émissions de CO₂ et les émissions d'autres gaz à effet de serre qui ne sont pas soumis à contrôle par le Protocole de Montréal. Les pays industrialisés reconnaissent qu'ils devraient réaliser cette stabilisation le plus tôt possible, à des niveaux qui seront envisagés par le GIEC et par la Deuxième Conférence mondiale sur le climat de novembre 1990. De l'avis de nombre de ces pays, cette stabilisation des émissions de CO₂ devrait être effectuée en tant que première étape au plus tard d'ici l'an 2000.